FLASH ECHO

Le Brusquet-Bulletin municipal N°9-Avril 2023

SOMMAiRE

- Le mot du Maire
- Etat civil
- Réunion publique
- Compostage collectif
- Collecte du verre
- Info Préfecture
- Petite enfance
- Mars bleu
- Loto Foot cool
- St Patrick day's

Directeur de la publication

Gilbert REINAUDO

Comité de rédaction

Marion CORRIOL

Christelle COUET

Thierry NOTO

Serge PAU

Crédits photos

Mairie du Brusquet

Le mot du Maire

Brusquetières, Brusquetiers,

Une nouvelle année s'est ouverte, et la commune a pris à bras le corps les perspectives qui s'ouvrent. Les différentes associations communales sont en train de mettre en place des activités qui raviront petits et grands tout au long de cette année. Cette saison a déjà démarré par différentes manifestations : LOTO, la fête de la St Patrick et Mars Bleu. Nous essaierons d'établir un calendrier prévisionnel 2023 de ces évènements.

L'ensemble des études et des lancements des projets communaux sont en cours. Rénovation énergétique de nos bâtiments et de nos équipements publics, aménagement routier devant l'école et la mairie dans la perspective de la résidence sénior, réhabilitation du parcours sportif, vidéo protection, réhabilitation du court de tennis etc…. Les projets ne manquent pas…

J'attire particulièrement votre attention sur la **réunion publique** que nous avons programmée le **11/04/2023** sur les **obligations de débroussaillement** avec l'O.N.F. Cette réunion est très importante vu les risques majeurs qui se profilent liés aux changements climatiques et à la pénurie pluviométrique. Cela relève de **notre responsabilité collective** de regarder en face cette problématique. Venez nombreux prendre connaissance de la règlementation et des mesures nécessaires de **préservation de notre patrimoine sylvo- cynégétique,** face aux risques d'incendie.

Bonne lecture, à très bientôt et que vive LE BRUSQUET.

Votre Maire

Gilbert REINAUDO

Contributeurs : Sébastien ABRAHAMIAN, Manon BELTRANDO, Florence FRANÇOIS, Claudie LEPORT-DELONG, Martial MUET, le SDIS.

Imprimé par nos soins—Ne pas jeter sur la voie publique

État Civil

Mairie Le Brusquet

Naissances

Kiara PYTEL

Fille de Jimmy et Sarah PYTEL

Léandro ARNAUD

Fils de Amandine GIBERT et Pierrick ARNAUD

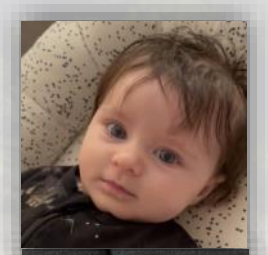

Norah O'NEILL

Fille de Caroline GUIEU et Clément O'NEILL
Petite-fille de Patrick et Pascale GUIEU

Mathilde BERTOTTI

Fille de Magali BONSIGNOUR et Vincent BERTOTTI

Petite-fille de Carole et Denis BONSIGNOUR

Le Conseil Municipal adresse ses meilleurs vœux et ses plus vives félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Le coin du sourire

(A Marcel)

Illustrations reproduites avec l'autorisation de BirdsDessines.fr qui ne peut être tenu responsable des propos tenus dans les phylactères.

RÉUNION PUBLIQUE

LE MARDI 11 AVRIL 2023

À 18H00 À LA SALLE POLYVALENTE

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

À L'INITIATIVE DE LA COMMUNE EN PARTENARIAT AVEC L'O.N.F.

- Pourquoi ?
- Qui ?
- Quand ?
- Comment ?

Face aux risques majeurs du changement climatique, nous devons tous agir !

Office National des Forêts

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne

Compostage collectif

Une plateforme de compostage collectif pour valoriser les biodéchets au Brusquet !

Les biodéchets (déchets de cuisine, restes alimentaires et déchets verts) représentent environ un tiers de nos ordures ménagères, soit près de 92 tonnes de déchets par an à l'échelle de notre commune. Jetés à la poubelle, ces biodéchets sont acheminés jusqu'au centre d'enfouissement de Valensole. Ils représentent un gaspillage de matière organique et impliquent un transport inutile et une dépense considérable qui pourraient être évités ! En effet, chaque tonne de déchets enfouie coûte près de 380 euros à la collectivité, soit près de 35000 euros pour les biodéchets de notre commune. Cette dépense risque encore d'augmenter en raison de la forte hausse des prix de l'enfouissement prévue d'ici 2025.

Ainsi, en vue des enjeux réglementaires, environnementaux et fiscaux impliqués, l'équipe municipale et Provence Alpes Agglomération souhaitent promouvoir le compostage sur toute la commune. **Une plateforme de compostage collectif est en cours d'installation sur le site d'apport volontaire de la Mairie, en complément des bennes de tri sélectif et tous les habitants n'ayant pas de jardin pourront y apporter leurs déchets alimentaires !**

Cette plateforme sera équipée d'un panneau explicatif et de bacs de broyat en libre-service. Provence Alpes Agglomération se chargera de son bon fonctionnement (approvisionnement des bacs de broyat, retournement du compost,…) et des référents de site de la commune seront formés pour en être les relais.

Très utile pour amender les jardins, les jardinières et les espaces verts, le compost généré sera mis à votre disposition et celle des services municipaux.

Le saviez-vous ? *Composter permet de donner une nouvelle vie à nos déchets organiques qui sont ainsi transformés en amendement naturel utile pour les plantes et le potager. Les biodéchets sont décomposés par des micro-organismes et des insectes. Après un cycle de plusieurs mois, un compost riche en éléments nutritifs se forme. Plus besoin d'acheter des engrais en jardinerie pour booster le sol de vos jardins !*

Vous êtes intéressé.e ? Inscrivez-vous et recevez gratuitement votre bioseau accompagné d'un livret de conseils. **Pour cela, vous pouvez compléter le bulletin d'inscription présent dans ce Flash Echo et le déposer à l'accueil de la Mairie.** Vous serez également invité.e à participer aux temps forts de la plateforme de compostage (retournements de bacs, distribution du compost…) autour d'un verre de l'amitié.

Collecte du verre

LA LIGUE CONTRE LE CANCER
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

SYDEVOM
www.sydevom04.fr

En 2022, le tri du verre a permis de reverser 10 917 € à la Ligue Contre le Cancer des Alpes de Haute-Provence

En 2022, 4 367 tonnes de verre ont été triées par les Bas-Alpins pour soutenir le Comité Départemental de la Ligue Contre le Cancer.

Depuis 2010, le SYDEVOM et ses collectivités adhérentes soutiennent la Ligue Contre le Cancer. L'opération consiste à reverser 2,50€ pour chaque tonne de verre triée et recyclée. Ce sont ainsi plus de 97 690 € qui ont été versées à la Ligue depuis le début du partenariat.

Dès 1974, la Ligue Contre le Cancer initie la collecte du verre, finançant même parfois l'achat des containers. Par la suite, l'organisation de la collecte sélective devient une mission de service public à la charge les collectivités. C'est donc tout naturellement que le Comité départemental de la Ligue Contre le Cancer s'est tourné vers le SYDEVOM et les collectivités locales pour solliciter un partenariat pour la collecte du verre.

L'objectif principal de ce partenariat est de faire augmenter de manière significative le tri et la collecte du verre pour reverser le plus de fonds possible pour la lutte contre le cancer. Avec les fonds recueillis, l'association soutient les malades et leur famille habitant dans notre département, quel que soit le lieu où les soins leur sont prodigués. Quatre axes d'actions :

- L'accompagnement des malades grâce aux soins de support et attribution de secours financiers,
- La prévention et le dépistage,
- Le financement de la recherche,
- Le plaidoyer.

Infos Préfecture

PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 2 février 2023

Appel à vigilance pour l'emploi du feu dans les Alpes-de-Haute-Provence

La préfecture des Alpes-de-Haute-Provence informe que des départs de feux résultant d'écobuages peu ou mal maîtrisés sont récemment intervenus. À ce jour, 9 interventions des sapeurs-pompiers ont été recensées depuis le début de l'année pour des départs de feu liés à des écobuages qui ont détruit jusqu'à 7 000 m² de végétations.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence recommande la plus grande vigilance et l'application stricte de la réglementation sur l'emploi du feu.

Le brûlage des déchets verts est interdit (tontes de gazon, feuilles, aiguilles mortes, tailles d'arbres et d'arbustes). Ils doivent être transportés en déchetterie, compostés ou broyés.

Végétaux coupés : Seul est autorisé le brûlage des végétaux issus des activités agricoles, issus des activités **forestières** et des obligations légales de débroussaillement des particuliers et des professionnels. Cette autorisation ne dispense pas de rechercher une solution alternative telle que broyage, compostage ou valorisation en filière biomasse.

Végétaux sur pieds : la pratique de l'écobuage est strictement encadrée et autorisée pour les seuls éleveurs et agriculteurs.

Les brûlages autorisés doivent s'effectuer en respectant les prescriptions suivantes :

- informer les pompiers (112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu ;
- effectuer l'opération par temps calme, absence de vent de vitesse supérieure à 40 km/h ;
- effectuer le brûlage entre 11h00 et 15h30 ;
- ne jamais laisser le feu sans surveillance et disposer de moyens permettant une extinction rapide ;
- éteindre totalement le feu (cendres et résidus) avant de quitter les lieux.

Attention : l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h.
Les contrevenants sont passibles d'une contravention de la 4ème classe de 135 €.

Les règles habituelles d'application et les périodes d'autorisation sont disponibles sur le site internet des services de l'État : https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Emploi-du-feu

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État
Tél : 04 92 36 72 10
Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex

Petite enfance

Une offre diversifiée d'accueil et de services pour les familles du territoire

Vous avez un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans ? Le service Petite enfance de Provence Alpes Agglomération vous accompagne et vous permet de trouver un mode de garde adapté à vos besoins.

Accueil individuel ou collectif ? À chacun sa solution !
Au total, 10 crèches et haltes garderies, gérées ou soutenues financièrement par PAA, sont réparties sur le territoire. Elles offrent plus de 200 places pour l'accueil de jeunes enfants de 0 à 4 ans. Le relais petite enfance de PAA accompagne par ailleurs de nombreuses assistantes maternelles agréées qu'il met en relation avec les familles optant pour ce mode de garde. Ce guichet unique d'information permet d'orienter et d'accompagner les parents et futurs parents dans leurs démarches.
Sorties, éveil musical, ateliers cuisine… Chaque semaine, des animations y sont proposées à destination des assistantes maternelles et des familles (sur inscription). Depuis 2021, ces animations sont également proposées en itinérance dans différentes communes dont Aiglun, Le Chaffaut, Le Brusquet (Mousteiret) et Digne-les-Bains (le Pigeonnier).

Soutien à la parentalité
Chaque après-midi du mardi au vendredi, les futurs parents, adultes référents et parents accompagnés d'un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans, sont par ailleurs accueillis gratuitement et sans rendez-vous dans le lieu d'accueil enfants-parents La Récré. Situé à Digne-les-Bains, cet espace chaleureux permet aux enfants de se sociabiliser et de tester de nouveaux jeux. Il permet aussi aux parents de rencontrer d'autres parents, de profiter d'un moment privilégié avec leur enfant, et éventuellement d'échanger avec les accueillantes présentes.
Le service Petite enfance de PAA bénéficie du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales (Caf) et du service de Protection Maternelle Infantile (PMI) pour son relais petite enfance.

+ d'infos : Retrouvez toute l'offre du service Petite enfance de Provence Alpes Agglomération sur www.provencealpesagglo.fr

Contacts :

-Relais petite enfance : 13 boulevard Victor-Hugo à Digne-les-Bains - 04 92 36 05 72 - ram.digne@provencealpesagglo.fr

-Lieu d'accueil enfants-parents La Récré : Rue Pierre-Magnan à Digne-les-Bains - 04 92 31 89 86

Action Sociale Solidaire ASSB du Brusquet

A.S.S.B

Malgré le temps gris, dimanche 19 mars aura été une belle journée au Brusquet à l'occasion de mars bleu, mois de prévention du cancer colorectal.

Grâce à la mobilisation des associations sports et loisirs du Brusquet et du foot cool, les participants ont pu bénéficier de plusieurs initiations tout au long de la journée. Un tournoi de foot a été organisé par le foot cool suivi d'un concours de pénaltys. D'autres activités ont pu être découvertes à l'abri de la pluie : Qi qong, bridge, gym, country, ping-pong ainsi que mini golf pour le plus grand plaisir des petits comme des grands ! Les pompiers ont fait profiter les visiteurs d'un exercice grandeur nature avec la simulation d'une intervention de lutte contre un incendie déclaré dans le parking sous la salle du conseil municipal ! Ils étaient aussi présents sur un stand avec de la documentation et de l'information sur les gestes de premiers secours notamment. Le don du sang 04 et la Ligue contre le cancer ont aussi fait part de conseils, sensibilisation et pédagogie, toujours très disponibles pour échanger et répondre aux questions de tous.
Le comité des fêtes a assuré buvette, restauration, tombola et bonne humeur tout au long de cette journée qui a permis de récolter **2 652 €** de dons pour la Ligue contre le cancer.

La commission action sociale et solidaire du Brusquet remercie chaleureusement les représentants des associations qui ont animé cette journée, l'ensemble des bénévoles mobilisés pour cette occasion, le SDIS 04, la ligue contre le cancer, le don du sang 04, les employés communaux, l'assurance maladie, ainsi que les adhérents des associations et toutes les personnes qui ont répondu présents, sans oublier les généreux donateurs : Foot cool, FC Le Brusquet, ping-pong, bridge, échecs, gym, les ainés de Lauzière, le comité des fêtes, qui a reversé tous les bénéfices de cette journée à la Ligue contre le cancer, ainsi que tous les donateurs anonymes qui ont participé en échange de la découverte d'une activité ou tout simplement pour faire avancer la prévention et la recherche contre le cancer.

La remise du chèque à la Ligue contre le cancer se fera lors d'une cérémonie officielle en présence des partenaires de cette journée.

Photo SDIS

- Mars bleu

Exercice pompiers

Loto Foot cool

Le Foot Cool, ce ne sont pas que 44 énergumènes qui courent après le ballon, ce sont surtout une bandes de potes qui prennent plaisir à se retrouver autour de leur passion : le ballon rond.

Se retrouver pour s'amuser et surtout jouer ensemble. Voulant insister sur cette notion de jeu qui nous est chère, nous sommes tombés sur cette phrase qui dit : le jeu est une pratique dont le but essentiel est le plaisir qu'elle procure. Ce n'est ni un grand philosophe, ni un auteur célèbre qui a écrit cette phrase, c'est tout simplement la définition du dictionnaire ! Cela traduit bien notre état d'esprit et la philosophie de notre association.

Le Foot Cool est aussi une grande famille, qui s'est construite avec de belles rencontres, sur le stade et surtout en dehors du stade depuis 23 ans que l'on existe (en effet, nous avons retrouvé dans les archives de notre excellent et irremplaçable Echo de Lauzière, la date de création de notre association qui est le 07 février 2000).

Le 12 février 2023, nous avons organisé notre loto annuel dans la salle des fêtes. Nous voulons remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à l'organisation : la mairie pour le prêt gracieux de la salle, les généreux donateurs et toutes les petites mains qui ont fait de ce loto une belle réussite. Seul bémol, l'engouement et le manque de cartons nous ont obligés à refuser des personnes, croyez-bien que nous en sommes les premiers désolés.

En parallèle de ce loto était organisée une tombola dont les bénéfices ont été intégralement reversés à l'Association des Parents d'Elèves Le Brusquet-La Javie (250 €). De plus, comme chaque année, une partie des bénéfices a été reversée à une association.

Cette année, nous avons décidé collégialement de reverser 500 € à la Ligne Départementale contre le Cancer à l'occasion de Mars Bleu : journée organisée de main de maître par l'ASSB (**A**ction **S**ociale et **S**olidaire du **B**rusquet) avec le soutien du Comité des fêtes.

Saint Patrick day's

Le 18 mars s'est déroulée à la salle des fêtes la traditionnelle ST Patrick sous l'égide du comité des fêtes du village.

Pour animer cette soirée festive, Jean Marc (bien connu des villageois) et le groupe Siotantka avaient répondu présent. Devant une salle comble pour l'occasion, ils ont pu interpréter les refrains Irlandais et autres morceaux de musique du monde, dans une ambiance que nous n'avions pas eu depuis longtemps, un pur régal aux dires de l'assistance. Un repas froid avait été concocté par les membres du comité des fêtes. Les retours très positifs de cette soirée nous invitent à organiser d'autres évènements, notamment la St Jean d'été le vendredi 23 juin ou le samedi 24 la date sera à confirmer prochainement ; là aussi un concert sera donné mais au jeu de boules en plein air, nous vous en reparlerons prochainement.

Le comité des fêtes et son président Bruno François remercient toutes celles et ceux qui ont pris part à cette belle soirée et bien sur un remerciement tout particulier aux bénévoles pour leur implication et leur bonne humeur affichée tout au long de l'année.